

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) :

Elève au collège de :

à :

en classe de^{ème}

Déclare :

Etre candidat(e) à l'élection de Conseiller Départemental des Jeunes de la Vienne afin de représenter les collégiens du département,

Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Conseil Départemental des Jeunes et m'engage à le respecter au cours de mon mandat.

Fait à, le

Signature du représentant légal*

Signature de l'élève*

*précédé de la mention "lu et approuvé"

MON PROGRAMME

Je me présente (mes centres d'intérêts, mes activités...)

.....
.....

Pourquoi je me présente à l'élection du Conseil Départemental des Jeunes ?

.....
.....
.....

Quelles sont mes idées, quels sont mes projets pour le territoire de la Vienne ?

.....
.....
.....

Annexes à compléter et signer à retourner 15 jours avant la date des élections de ton collège

à l'adresse suivante :

Département de la Vienne
Mission Jeunesse et Citoyenneté
Place Aristide Briand
CS 80319 - 860008 POITIERS CEDEX

ou

par courriel à cdj@departement86.fr

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION
cdj@departement86.fr
ou 05 49 55 66 00

Les informations sont traitées par le Département de la Vienne, responsable de traitement, dans le cadre du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public du Département. Les finalités de ce traitement sont la mise en place, le fonctionnement et l'animation du CDJ. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire «Données personnelles» sur le site internet lavienne86.fr. L'information complète relative à ce traitement est disponible dans le règlement intérieur du Conseil Départemental des Jeunes qui vous a été remis. Elle est également disponible sur demande par courriel à cdj@departement86.fr et sur le site lavienne86.fr, rubrique «Données personnelles».

Département de la Vienne
Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 POITIERS Cedex
05 49 55 66 00
■ lavienne86.fr



Guide du Conseiller Départemental Junior

(à retourner complété et signé au Département)

Nom de l'élève :

Prénom :

Né(e) le :/...../.....



Etablissement fréquenté :
En classe de :

Adresse personnelle :
.....

Téléphone fixe :
.....

Téléphone mobile de l'élève
(si autorisation du responsable légal) :
.....

Courriel de l'élève
(si autorisation du responsable légal) :

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Détenteur(trice) de l'autorité parentale de l'élève :

.....



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

- Déclare autoriser à être candidat(e) au Conseil Départemental des Jeunes,
- Déclare avoir pris connaissance et avoir approuvé conjointement le Règlement Intérieur du Conseil Départemental des Jeunes et la Charte de bonne conduite.

Et s'il / si elle est élu(e) :

- Déclare l'autoriser à siéger et participer aux activités du Conseil Départemental des Jeunes 86,
- Consens à l'utilisation de son numéro de téléphone portable et de son courriel, uniquement dans le cadre des activités du Conseil Départemental des Jeunes. Ces coordonnées pourront être partagées entre les conseillers juniors en vue de collaborer sur les projets communs. Le Département m'assure qu'il ne communique à aucun tiers ces informations.
- Ne consens pas à l'utilisation du numéro de téléphone portable et du courriel de Toutes les informations relatives au Conseil Départemental des Jeunes me seront transmises directement.
- M'engage à fournir au Département de la Vienne l'attestation d'assurance responsabilité civile justifiant que est couvert pour les activités extra scolaires.

AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS ET DE REPAS

Je soussigné(e) :

- autorise à se déplacer dans le cadre de ses missions de conseiller départemental des jeunes durant toute la durée de sa mandature,
- reconnais avoir été informé(e) qu'il sera pris en charge et véhiculé par les soins du Département de la Vienne,
- reconnais avoir été informé(e) que ses repas seront fournis et pris en charge par le Département de la Vienne.

INFORMATIONS SANITAIRES

Je soussigné(e) :

Atteste les informations sur ses besoins spécifiques (à l'exclusion des données concernant la santé, conformément à l'article 9 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) :

L'accueil dans les locaux du Département (besoin d'un accueil adapté, un interprète, l'accompagnement d'un AVS, un aménagement mobilier...)

Les déplacements hors locaux du Département (besoin de véhicule adapté, lieux ou situations à éviter, précautions à prendre...)

Restrictions alimentaires

En cas de traitement médical, l'enfant doit-il faire l'objet d'une surveillance ou d'une aide particulière (prise de médicaments, besoin d'isolement, autres) :

Nom et téléphone du médecin traitant :

En cas de besoin, des informations complémentaires concernant la santé de l'enfant pourront être communiquées. Dans ce cas le détenteur(trice) de l'autorité parentale consent à la transmission du certificat médical sous pli confidentiel distinct et traité par un médecin du Département.

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Je soussigné(e) :

- Autorise le Département de la Vienne à utiliser l'image, photographier ou filmer dans le cadre des activités du CDJ, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image.

L'œuvre audiovisuelle ou photographique qui en sera tirée (trombinoscope, affiche, publication jeunesse, communiqué de presse, conférence de presse, page d'information jeunesse, etc...) pourra être exploitée et utilisée par la Collectivité, sous toutes formes et tous supports connus à ce jour, pendant toute la durée de la mandature. La collectivité s'engage et s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée, dans tout autre support hors CDJ, ou toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et réglementations en vigueur. L'auteur ou le titulaire des droits ayant cédé ses droits de propriété intellectuelle à titre exclusif ne pourra plus les exploiter de quelque manière que soit, ni même autoriser ou interdire l'usage de son œuvre ou de son contenu. La diffusion de l'image et des travaux ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclue de toute demande de rémunération ultérieure.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU JEUNE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

I. Les objectifs du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

- Découvrir le fonctionnement de la collectivité, ses missions et le rôle des conseillers départementaux : sensibiliser les jeunes aux notions de démocratie et d'intérêt général,
- Etre un lieu d'actions, d'expression et de formation à la vie citoyenne,
- Développer le dialogue entre les élus et les jeunes,
- Concrétiser des projets élaborés par les jeunes, des actions pour améliorer la vie quotidienne des jeunes de la Vienne.

II. La contribution de chaque membre de l'Assemblée

Tous les membres de l'Assemblée participent aux activités liées au dispositif.

III. L'Autorité Territoriale (Fonction Support)

La collectivité est l'unique autorité territoriale pour ce dispositif et est l'unique point d'appui en portant assistance, information, orientation et suivi auprès des jeunes conseillers de l'Assemblée.

IV. Participation du Conseiller Départemental Junior à la vie de l'Assemblée du CDJ

La signature de cette Charte implique la participation du Conseiller Départemental Junior à la vie de l'Assemblée.

V. La communication et le comportement

Le Conseiller Départemental Junior doit respecter l'ensemble des conseillers et doit avoir un comportement exemplaire vis à vis de l'extérieur car il représente les collègues de la Vienne.

Le Président de la collectivité veillera au respect de la diversité des convictions, au respect des aspirations et des idées des jeunes au sein de cette Assemblée. Le Conseiller Départemental Junior est chargé de tenir informée la Collectivité sur tous les problèmes qu'il rencontre dans le cadre de cette instance.

En commission, le rapporteur désigné en séance est chargé de rédiger les procès-verbaux et d'assurer, avec le Président et les Vice-Présidents, l'animation des réunions en coordination avec l'équipe administrative.

VI. La participation du Conseiller Départemental Junior durant la mandature 2020-2022

Le Conseiller Départemental Junior :

- prend connaissance et accepte le règlement intérieur du Conseil Départemental des Jeunes,
- est présent durant toute la durée des rencontres et participe à toutes les activités proposées,
- respecte les horaires et points de rendez-vous ainsi que les codes vestimentaires liés aux activités,
- respecte les organisateurs et les autres participants,
- partage les valeurs de la République, du vivre ensemble, de laïcité, de tolérance et de bienveillance,
- respecte la charte informatique du Département,
- respecte les lieux de visite,
- respecte le matériel mis à disposition,
- respecte les règles de vie (pas de consommation d'alcool, ni de consommation de produits illicites),
- ne se met pas en danger et ne met pas autrui en danger,
- respecte le droit à l'image de chaque Conseiller Départemental Junior.

Nom : Prénom :

Fait à, le

Signature du représentant légal*

Signature de l'élève*

*précédé de la mention "lu et approuvé"